



Réparations d'urgence

CANAL DES VOSGES

Ecluse n° 37 Versant Saône du Gros Moulin.

AVIS A LA BATELLERIE

N° FR/2010/01635

Une restriction de navigation (Nouvelle largeur=4.5m;)

- **du mercredi 28 avril 2010 à 12:00 au lundi 3 mai 2010 à 19:00 [tous les usagers]**
- Canal des Vosges (ex Canal de l'Est, branche Sud), écluse n°37 du Gros Moulin au PK 129.855

En cas de besoin, le (ou les) service(s) à contacter est (sont) le(s) suivant(s) :

ADVE Nancy, 2 rue Victor, 54000, NANCY.

Tél : 0383170101. Fax : 0383351867.

Arrondissement Hydraulique Maintenance Exploitation, Espace Corbin, 54000, NANCY.

Tél : 03 83 36 86 30. Fax : 03 83 36 80 25.

Subdivision d'Epinal, 1 Avenue de la Fontenelle, 88007, EPINAL.

Tél : 03 29 34 19 63. Fax : 03 29 31 14 30.

Un arrêt de navigation

- **du mardi 4 mai 2010 à 07:00 au mercredi 5 mai 2010 à 07:00 [tous les usagers]**
- Canal des Vosges (ex Canal de l'Est, branche Sud) entre les PK 127.698 (écl. 36 vs) et PK 134.390 (écl.39 vs)

En cas de besoin, le (ou les) service(s) à contacter est (sont) le(s) suivant(s) :

ADVE Nancy, 2 rue Victor, 54000, NANCY.

Tél : 0383170101. Fax : 0383351867.

Arrondissement Hydraulique Maintenance Exploitation, Espace Corbin, 54000, NANCY.

Tél : 03 83 36 86 30. Fax : 03 83 36 80 25.

Subdivision d'Epinal, 1 Avenue de la Fontenelle, 88007, EPINAL.

Tél : 03 29 34 19 63. Fax : 03 29 31 14 30.

Commentaire :

En raison d'un problème survenu sur un organe de rotation du vantail aval rive droite de l'écluse 37 versant Saône, celui-ci ne s'efface par entièrement lors de l'ouverture. De ce fait seuls les bateaux dont la largeur n'excède pas 4.50 mètres pourront franchir l'ouvrage jusqu'au 3 mai 2010.

La réparation sera effectuée lors de l'arrêt de navigation du 4 mai 2010.

Mesdames et Messieurs les Usagers de la voie d'eau devront observer une extrême vigilance et se conformer aux indications données par les Agents du service.

Subdivision d'Epinal



Chef d'Unité

Signé

Philippe MOREL

Date limite d'affichage :
jeudi 6 mai 2010